

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2015

---

INTÉGRER LE PRINCIPE DE SUBSTITUTION DANS LE CADRE RÉGLEMENTAIRE  
NATIONAL APPLICABLE AUX PRODUITS CHIMIQUES - (N° 3277)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD20

présenté par  
M. Roumégas, rapporteur

-----  
**ARTICLE 2**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« conformément aux dispositions »,

les mots :

« suite au diagnostic prévu au I ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.